

DEL 14.02.2014-009 : Revalorisation du forfait carburant des agents recenseurs

Lors de la séance du 20 décembre 2013, le conseil municipal a arrêté une rémunération pour les agents participants à la campagne de recensement de 2014, actuellement en cours. Par rapport au recensement de 2009, les forfaits composant la rémunération comportait une modification (rémunération du repérage à la tâche) et une légère augmentation de chaque forfait. Il s'avère que, compte tenu de la hausse du coût du carburant pendant cette période, il convient de revaloriser le forfait correspondant. 90 € (contre 88 € en 2009) leur ont déjà été versés en janvier. Il est proposé de leur verser une somme de 30 € en février. Le forfait passant ainsi à 120 €.

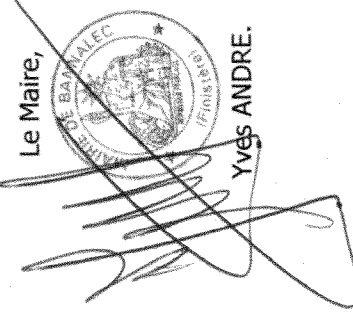
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

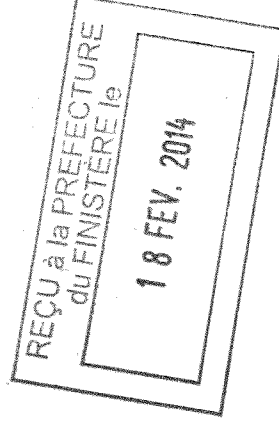
Fixe le montant du forfait carburant des agents recenseurs à 120 €,

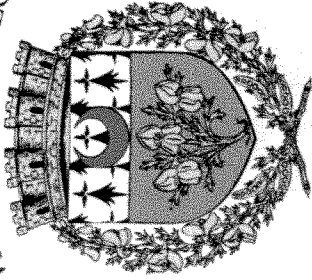
Précise qu'il reste donc 30 € à leur verser sur leur paie de février.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

YVES ANDRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2014

L'An deux mil quatorze, le quatorze février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six février deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINQUIN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Marie-José TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOULLEC,
M. Yannick GUERNEC, excusé, qui a donné procuration à Madame Colette LE BOURHIS,
Mme Catherine FAVERIE, excusée, qui a donné procuration à M. Florent HILIOU,
M. Gérard BÉRAUT,
Mme Marie-Renée THIEC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Christophe LE ROUX, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2013.